

Mercredi 9 décembre 2015 – 20 heures – Salle du Conseil Municipal.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.



Présentation des conseillers municipaux délégués et adjoints présents, soit :

- BARAILLES Brigitte, 1^{re} Adjointe,
- LAVALLART Patrick, Adjoint, Affaires scolaires et périscolaires - Jumelage
- LOUBRIAT Anne, Adjointe, Environnement
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Association et Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- FOUQUET Maïté, Conseillère Municipale déléguée - Tranquillité Publique et Sports
- FAGET Cécile, Conseillère Municipale déléguée - Communication
- PONTENS Rodolphe, Conseiller Municipal délégué aux Entreprises, à l'Insertion professionnelle et à l'Emploi

Je vous propose tout d'abord d'aborder ensemble les dossiers qui sont en cours sur la Commune. Ensuite, nous passerons aux points évoqués lors de la dernière réunion de quartier afin d'examiner leur état d'avancement. Bien entendu, après la réunion, vous aurez la possibilité de détailler les points qui vous intéressent avec les Adjoints présents.

20H15 - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

20H43 - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2015

ORGANISATION DES REUNIONS DE QUARTIERS :

H : il serait souhaitable qu'à l'occasion des réunions de quartiers, il puisse être fait un résumé des décisions prises en Conseil municipal, notamment pour le budget, et présenté le Plan pluriannuel d'investissement communal, car il y a un défaut d'information.

M : le site Internet de la Commune sur lequel va être opéré un travail de refonte proposera en ligne, les rapports succincts du Conseil municipal.

H : il serait souhaitable de limiter à 2 le nombre de questions posées par les habitants.

M : Cette suggestion n'est pas retenue, car il serait dommage de limiter la parole...

ESPACES VERTS

H : aire de jeux proche de la place de la République : « j'ai des enfants, il faudrait planter des arbres et installer des toilettes ».

H : Il n'y a qu'un seul parc pour enfants sur le Passage Vieux Bourg et Cœur de Ville. Ce parc est petit et pas du tout arboré. N'y aurait-il pas possibilité de créer un nouveau parc plus grand et agréable pour nos enfants?

M : la Commune a prévu la plantation d'arbres à proximité de l'aire de jeux et envisage l'installation de toilettes publiques sur la place de la République.

Intervention JJ Mirande : une campagne de plantation va être entamée à l'automne et au printemps et pas uniquement aux abords de l'aire de jeux. L'implantation de toilettes est en prévision mais nous ne savons pas encore si cela sera possible sur le budget 2016. Effectivement, cet équipement est indispensable notamment lors du déroulement des Estivales de la Passerelle.

M : Un tel équipement (toilettes à nettoyage automatique) coûterait environ 50 000 € mais il paraît incontournable place de la République.

H : il faut élaguer les arbres rue de la Marine sur les trottoirs et faire tailler les arbres entre les jardins car les arbres sont de la hauteur des maisons.

M : il faut nous signaler les haies débordantes et les branches d'arbres en surplomb.

Intervention JJ Mirande : en écrivant tout simplement à la Mairie et en indiquant le n° de l'habitation concernée. Cela permettra aux services d'écrire au propriétaire pour qu'il procède à l'élagage. Jusqu'à présent, cela s'est toujours bien passé. Soyez vigilants car les branches qui débordent sur les trottoirs représentent un danger pour les personnes âgées et les personnes avec des poussettes.

H : et les feuilles qui tombent sur le trottoir ?

JJ Mirande : j'ai repris un écrit du Maire Laboulbène datant de 1840 qui indique que nos anciens avaient pour habitude de nettoyer le devant de leur porte. Il faut certainement que nous changions nos comportements.

H : nous avons une Mairie et une école toutes neuves mais les containers de la Mairie sont toujours entreposés à l'extérieur, vous ne donnez pas l'exemple.

M : nous allons étudier la question.

H : rue des Alouettes : le terre-plein n'est jamais nettoyé, nous avons déjà appelé les services Techniques, des branches sont tombées sur ma voiture.

JJ Mirande : ce n'est pas la propriété de la Commune.

H : Habitats dit que le propriétaire est la Commune.

JJ Mirande : non, il s'agit d'une propriété d'Habitats et nous n'avons pas à y intervenir.

M : nous allons écrire à Habitats et, dans cette perspective, je vous propose de compléter un formulaire en fin de réunion.

H : 8 rue des Rouges-Gorges : serait-il possible de continuer à bâcher le talus derrière chez moi sur ce bout de terrain appartenant à la Commune ? Cela éviterait que l'herbe et les ronces poussent.

M : ces parcelles appartiennent à Habitats, la Commune relaiera la demande.

H : lotissement Parc de Vigneau: l'entretien des espaces verts qui doit le faire? Qui doit arroser? Le nettoyage des caniveaux? Les herbes folles : la « brigade de l'herbe » peut-elle être activée?

M : la Commune et l'Agglomération d'Agen (AA) s'en chargeront dès que le lotissement sera intégré au domaine public. C'est l'AA qui est chargée d'instruire toutes les demandes et nous n'avons pas encore son avis favorable. Mais le point de relevage sera également incorporé.

H : 50 ter rue de la Garonne : manque d'ombrage dans l'aire de jeux: je possède 2 arbustes dans mon jardin, je propose qu'un agent municipal vienne évaluer l'intérêt que cela pourrait avoir en vue d'une plantation sur l'aire de jeux et je suis disposée à les offrir à la Commune. Si cette démarche intéresse la municipalité, il pourrait être envisagé une action de dons par les usagers, ce qui reviendrait à une plantation gratuite et viendrait, pourquoi pas, alléger nos taxes foncières dont le montant s'élevé dangereusement d'année en année.

M : cette proposition ne peut être malheureusement retenue, car la déplantation/replantation reviendrait plus cher que d'acheter des arbres. La Commune a prévu, au titre du programme plantation 2015, d'arborer la face sud de l'espace ludique.

Intervention JJ Mirande : nous avons des agents compétents aux services Techniques. Le réchauffement climatique nous oblige à mener une réflexion sur le choix des essences.

H : 5 impasse St Joseph : je souhaiterais que vous regarnissiez l'angle des garages de verdure. Si c'est possible qu'une haie contre le mur des garages soit replantée et le sol de l'angle côté rue Gambetta regarni de verdure résistante à la chaleur.

M : dans le cadre du programme de la réhabilitation de la rue Gambetta, il est prévu 2 places de stationnement sur ce site.

H : les gens pourront se garer encore plus sur les trottoirs ?

JJ Mirande : non, car des potelets vont être installés tout le long du trottoir.

MOUSTIQUES TIGRE

H : rue de la Garonne : invasion de moustiques tigres en Lot-et-Garonne, je sollicite la Mairie afin qu'elle poste un courrier de prévention sanitaire à ce sujet.

M : cette information sera reprise au printemps notamment au travers du Passage Actuel. Le département est infesté par le moustique tigre, certes, pas de façon endémique mais nous sommes en présence d'une réelle invasion. De septembre à octobre 2015, nous avons mis en place une information sur ce sujet lors des réunions de quartiers. La première des choses à faire, c'est de bannir les eaux stagnantes (coupelles sous les pots de fleurs, récipients d'eau pour les animaux, arrosoirs...)

H : et les bords de la Garonne ?

M : les bords de la Garonne n'accueillent pas les œufs car le moustique tigre pond uniquement sur des parois rigides.

H : avant, une voiture passait pour démoustiquer.

Intervention JJ Mirande : oui, l'entreprise de démoustication passait, mais dans les rues et non dans les jardins. Aujourd'hui, cette intervention est interdite. En revanche, nous pouvons agir ponctuellement sur les bassins de rétention.

H : les siphons des égouts présentent également une réserve d'eau.

JJ Mirande : pour le moment, nous traitons les cimetières en vidant toutes les coupelles.

H : le soir, il est impossible de rester dehors.

JJ Mirande : mettre un ventilateur en marche reste une solution efficace. En effet, le moustique tigre n'a pas la force de s'approcher.

M : au printemps, nous reprendrons l'information lors des réunions de quartiers.

INSALUBRITE

H : 108 rue Gambetta : des rats remontent dans mon mur entre le mur extérieur et le mur intérieur de mon domicile. Est-il possible de trouver une solution pour remédier rapidement à ce désagrément?

M : deux fois par an, une société spécialisée dans la dératisation, missionnée par la Commune, intervient, sur le domaine public, pour positionner des appâts empoisonnés dans les collecteurs d'assainissement communaux. Dans le mois qui suit, une tournée de contrôle permet de déposer de nouveaux appâts en cas de besoin.

Pour sa part, afin de conforter cette action préventive dans certains secteurs à risque, la Commune traite elle-même l'ensemble de ses bâtiments communaux (chaufferies, locaux techniques).

En cas de problème constaté, sur le domaine public, dans votre quartier ou votre rue, nous vous invitons à prévenir immédiatement les services Techniques au 05 53 77 06 40 afin de missionner en urgence, si nécessaire, la société spécialisée.

Attention : Aucune intervention ne peut avoir lieu chez un particulier.

Mesures de prévention : évitez de laisser des déchets de nourriture accessibles facilement comme le grain pour les poules ou de la nourriture pour les pigeons ou les chats, cela attire aussi fortement les rats.

H : les graines pour les oiseaux attirent-elles aussi les rats ?

JJ Mirande : oui et attention aux distributeurs automatiques, les rats ont eux aussi compris le système, comme les chats et les chiens.

INSECURITE

H : le Procureur vient tous les 3 mois mais moi je n'ai jamais constaté autant de « bordel » devant chez moi. Quand j'appelle la Police Nationale, ils viennent quand c'est fini.

M : nous avons évoqué ce problème avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP). Les conversations du 17 sont toutes enregistrées. Les réponses à vos appels téléphoniques, en cas d'inquiétude ou d'incident, du type « on est occupé ailleurs, on ne peut pas intervenir » ne sont pas acceptables. Je vous demande donc de noter la date et l'heure de votre demande d'intervention et de déposer le tout dans la boîte aux lettres de la Mairie. J'en saisisrai directement le DDSP lors de nos rencontres et j'obtiendrai des explications après écoute des enregistrements.

H : **rue de la Garonne**: concernant les caméras prévues sur le parking et sur la Passerelle, je dirais simplement que j'y suis opposée. Il ne s'agit pas de « prévention » de la délinquance mais plus de répondre à un « sentiment d'insécurité ». Cela ne ferait d'ailleurs que déplacer le problème.

M : vous avez raison, cela déplace le problème. Mais ce déplacement constitue déjà un soulagement pour les habitants de notre Commune et, à mon avis, c'est tant mieux. Ces dispositions font suite aux réunions trimestrielles que nous avons avec le Procureur de la République et le DDSP. Nous avons obtenu également trois rondes de nuit de la Police Nationale en voiture identifiée et voiture banalisée ainsi que l'intervention systématique de la Police scientifique afin que des prélèvements soient réalisés lors des actes de délinquance. Désormais, notre Commune est davantage « prise au sérieux » en matière de sécurité.

H : Je suis ravie d'apprendre que vous envisagez des caméras place de la Passerelle mais je vous en demande une de plus sur le mur de la Mairie.

M : nous n'avons pas enregistré d'acte de vandalisme sur le parking de la Mairie.

PROPRETE

H : les rues sont très sales, la balayeuse ne nettoie qu'un seul côté de la rue.

M : le remplacement de l'engin a été réalisé. Le nouvel engin, d'un coût de 160 000 € TTC a été livré en juin dernier. Un achat complémentaire a été réalisé, correspondant à une petite balayeuse autotractée d'un montant de 13 600 € TTC, pour le nettoyage des trottoirs goudronnés ou en béton. Avec ces nouveaux équipements, un nouveau plan de travail pour le nettoyage des espaces publics a été mis en œuvre. N'oubliez pas que nous devons également répondre à l'obligation de ne plus utiliser de désherbants chimiques. Les services apprennent à arborer différemment, à mettre en place une gestion différenciée des espaces. Nous réfléchissons également à des solutions comme l'éco pâturage.

H : **rue Gambetta** au niveau du n°50 vous avez fait détruire une maison il y a 1 an et le terrain est laissé à l'abandon et sale. Que comptez-vous faire ?

H : concernant cette maison démolie, est-il envisageable de créer des emplacements de parking privatif à prix modéré ? Et pourquoi ne pas le relier à la rue de la Marine ?

H : au niveau du n°50 rue Gambetta, je souhaiterais savoir si l'accès à la rue de la Marine est privé ou s'il appartient à la Commune car cela devient une vraie déchetterie.

JJ Mirande : il n'y a pas l'espace pour réaliser un parking et dans tous les cas aucune circulation routière n'est envisagée. Il est prévu de consolider les deux maisons qui se trouvent de part et d'autre.

H : **rue de la Garonne** : installation de poubelles sur le parking Transbus pour inciter les gens à y jeter leurs déchets plutôt que sur le parking ou dans le talus jouxtant notre clôture.

M : une poubelle a été mise en place sur le parking ainsi que plusieurs plus bas, du côté du terrain de pétanque. Leur ramassage montre qu'elles sont peu utilisées, hormis dans le cadre de manifestations.

H : **lotissement Le Parc de Vigneau** : à côté du n°8 de la rue Copernic, un espace est laissé à l'abandon, idéal pour les serpents.

M : une demande a été faite auprès de l'Agglomération d'Agen, propriétaire de ce terrain, pour procéder à un nettoyage régulier de ce dernier. Je profite de l'occasion pour vous dire également que très prochainement, l'AA arrêtera le lieu d'implantation d'une aire d'accueil des grands rassemblements des gens du voyage (qui se situera à Lafox).

H : **Rue Ste Catherine**, il serait souhaitable de dire aux gens de ramasser les déjections canines.

M : la Commune envisage de se grouper avec la ville d'Agen pour la fourniture de distributeurs et sacs. A titre expérimental, ces équipements seraient installés place de la République, place du Général de Gaulle et à Ganet.

Intervention JJ Mirande : les services Techniques ont fait le choix des sacs et cette expérience sera développée sur 2016/2017. Nous souhaitons également travailler avec les vétérinaires qui pourraient, ainsi que les commerçants, constituer d'excellents relais d'information.

H : il y a des chiens errants.

M : très peu en réalité, mais vous avez raison, un comportement citoyen doit être développé.

H : **lotissement Parc de Vigneau** : nous avons des problèmes de propreté avec les dépôts sauvages de pneus et d'ordures devant les grilles de la déchetterie, en dehors de ses heures d'ouvertures.

H : est-ce que la PM passe la nuit ? Il y a des gens qui sautent par-dessus le grillage pour faire de la récupération.

M : le gardien de la déchetterie fait un nettoyage à chaque ouverture. Si les déchets sont trop volumineux, il fait appel au service « Agglo propreté » qui intervient dans les 24 heures.

SECURITE ROUTIERE

H : **rue Gambetta** : je suis une maman qui amène à pied ses enfants à l'école, l'état de propreté de la rue est lamentable. De plus les véhicules roulent à très grande vitesse. Sans compter une voiture garée toute la semaine sur une ligne jaune. Les enfants ne peuvent se déplacer sur le trottoir et sont obligés de marcher sur la rue.

M : les travaux de la rue Gambetta viennent de débuter, ils devraient solutionner ce problème.

H : les travaux iront-ils au-delà du Stop rue de la Marine ?

JJ Mirande : cela n'est pas prévu au budget de l'AA.

H : les trottoirs sont très encombrés : containers, motos, voitures. Il est difficile de cheminer sur le trottoir. Il nous manque un passage pour aller au petit Casino.

M : vous avez raison, avant cela n'était pas une pratique courante sur la Commune mais maintenant, après une campagne de prévention, la PM verbalise. Ex : les arrêts minute devant le Pôle Petite-enfance, au bout de 3 jours de prévention nous avons verbalisé. Depuis cette action, plus de stationnement sur les arrêts minute.

H : à la sortie de l'école, les voitures sont sur les trottoirs, c'est un problème pour les poussettes.

M : le problème sera traité par la PM, à qui nous allons demander d'être vigilante.

H : vous n'êtes pas sans savoir que le stationnement est difficile et le sera d'autant plus pendant et après les travaux de la rue. Est-il nécessaire d'avoir 3 places de stationnement handicapé au niveau de la Mairie ? Serait-il possible d'ouvrir la cour de l'école au stationnement des élus le jour du Conseil ?

M : nous allons plutôt demander aux élus de stationner sur le parking de la rue de la Marine.

H : **Rue de la Garonne** : circulation à vitesse excessive, double sens... et sortie de garage sans visibilité. L'installation de miroirs est-elle possible ?

M : pas par la Mairie pour ce qui concerne les sorties de garage privées.

H : flux très important de circulation dans la **rue de la Marine** notamment sur le tronçon entre l'avenue de l'Europe et le croisement vers la rue Hélène Boucher. Les vitesses des véhicules sont souvent excessives d'autant plus que des camions bloquent régulièrement la circulation pour rentrer dans la scierie. Les trottoirs de la rue de la Marine sont particulièrement étroits, avec le flux de circulation cela est dangereux. N'y a-t-il pas moyen de diminuer ce flux de voitures en modifiant le plan de circulation ?

JJ Mirande : nous attendons que les travaux de la rue Gambetta soient terminés et nous ferons alors des propositions pour faciliter l'accès à la place de la République.

H : il faudrait ralentir les flux qui viennent de la médiathèque, c'est souvent des gens qui viennent déposer des enfants à l'école.

H : **rue J. Amblard** : le double virage est très dangereux, il existe un problème de stationnement qui oblige les piétons à marcher sur la route.

H : **rue Champagne** : les personnes qui accompagnent les enfants à l'école doivent toujours monter et descendre du trottoir, il y a danger.

Une pétition rassemblant une trentaine de personnes pose 3 problématiques : la vitesse excessive rue de la Garonne malgré une limitation à 30km/h, d'une part. Un stationnement anarchique mais qui a l'avantage de faire ralentir les véhicules, d'autre part.

M : nous avons engagé une campagne de sensibilisation « stationnement dangereux » sur l'ensemble de la Commune. En ce qui concerne la vitesse excessive, une réflexion est en cours en partenariat avec EDF dans le cadre du projet de déplacement de leur site situé rue Henri Barbusse, à Agen (mini giratoire).

H : des voitures empruntent la rue en sens interdit.

M : Merci pour l'information, c'est noté par Madame Fouquet.

H : la rue ne peut-elle être classée en sens unique ?

M : un seul sens de circulation aurait certainement pour conséquence d'accélérer la vitesse.

H : des motos, scooters et même des voitures passent sur les pistes cyclables face à la **résidence Chantoiseau** serait-il possible de mettre à chaque bout des barrières en quinconce ?

M : des potelets vont être remis en place pour éviter le stationnement des voitures.

H : **40 rue de la Garonne** : problème de stationnement devant mon officine, non-respect des arrêts minute.

M : nous avons demandé à la PM des contrôles réguliers, suivis si nécessaire de verbalisation.

H : **rue de la Marine** : envisagez-vous des actions contre le flux excessif de voitures, les bruits des mobylettes, les déjections canines et l'absence de trottoir ?

M : il y a plusieurs voies de la Commune qui servent de voies de délestage à des gens qui viennent de Brax. Nous espérons que les travaux du barreau de Camélat arrangeront la situation, des solutions restent à trouver.

H : **lotissement Le Parc de Vigneau** : nous sommes confrontés également à un problème de vitesse excessive, serait-il possible de mettre en place une barrière à l'arrière du lotissement ?

M : le lotissement a été mis à 30km/h. L'emprise routière disponible ne permet pas techniquement l'implantation de chicanes. En revanche la Commune a prévu l'implantation de 2 ralentisseurs ainsi que d'un panneau « entrée d'agglomération » dans le cadre de l'incorporation du lotissement au domaine public. Des contrôles de vitesse ont été effectués récemment par la PM, entre 7h30 et 8h30. 6 véhicules ont été contrôlés en excès de vitesse : pour la totalité, il s'agit de personnes habitant au Parc de Vigneau.

H : **108 rue Gambetta** : il est très dangereux pour moi de sortir de mon garage situé juste après le virage.

M : la signalétique horizontale a été refaite. Vous avez la possibilité d'installer un voyant lumineux pour avertir de la sortie de votre véhicule. Mais effectivement, la Commune étudiera l'implantation d'un panneau de limitation de vitesse à l'extrémité de la rue, afin que la totalité celle-ci soit limitée à 30 km/h.

VOIRIE

H : la voirie entre la Mairie et la rue de la Marine est en très mauvais état.

M : la couche de roulement de cette section a été réalisée durant l'été. Les travaux de réhabilitation de la section comprise entre la rue de la Garonne et la Mairie ont débuté début décembre.

H : route de Brax : les trottoirs sont dans un état déplorable. Il y a eu des travaux mais une cuvette subsiste et par temps de pluie, c'est impraticable. De plus il y a un problème d'éclairage.

M : la priorité est donnée aux voiries et les moyens financiers de la Commune ne permettent pas de traiter la réfection des trottoirs, hormis les trottoirs présentant une situation de danger. Quant à l'éclairage, il est de la compétence de l'AA.

H : 22 rue Champagne : problème pour rentrer chez moi, décalage du trottoir, il y a un rétrécissement de la rue, des voitures garées sur le trottoir d'en face. Cet angle est très dangereux.

M : les modifications au niveau du sens de circulation résoudront ce problème. Une concertation avec les habitants aura lieu dans le courant du 1er semestre 2016.

JJ Mirande : les riverains seront de nouveau sollicités.

H : lotissement le Parc de Vigneau : le grand panneau à l'entrée du lotissement installée par « Francelot » est à enlever.

M : l'enlèvement du panneau va être réalisé par les services de la Commune.

H : impasse Pierre Paul de Riquet : refaire l'impasse que l'on nous promet depuis longtemps.

M : nous sommes en présence d'une voie privée qui sera incorporée prochainement au domaine public.

H : un voisin empêche le stationnement devant sa propriété.

M : la PM effectuera des contrôles réguliers dès que la voie sera incorporée dans le domaine public.

H : peut-on faire un parking sur le terrain dans le virage ?

JJ Mirande : nous ne pouvons pas travailler le talus en ce sens pour des raisons techniques. Le talus s'effondrerait.

H : étroitesse du trottoir de la rue de la Marine

M : le gabarit de l'emprise publique ne permet pas d'élargir les trottoirs.

H : en débouchant de la rue Latécoère sur la rue Hélène Boucher, on n'a aucune visibilité. Un miroir serait le bienvenu.

M : un courrier a été adressé au propriétaire de la parcelle pour qu'il taille la haie située en limite de propriété. On peut néanmoins s'avancer un peu sans danger avant de s'engager.

H : circulation des vélos : des efforts importants sont faits sur les voiries nouvelles mais des aménagements restent à faire en particulier : la continuité d'une piste ou bande cyclable sur l'avenue de la Marne et des plots adaptés pour accrocher les vélos dans les endroits les plus fréquentés.

M : un parking à vélos est déjà installé sur le parking de la Poste, il est prévu une implantation avenue Paul Bême sur le parking public en cours de réalisation et dans l'attente de l'achèvement des travaux, une implantation rue de la Bénazie au droit de l'avenue de la Marne. Sur la période

2016/2017, nous souhaitons équiper toutes les zones commerciales.

H : rue Champagne : le sens de circulation va-t-il perdurer ? Si oui, serait-il possible de fixer les panneaux de signalisation et de neutraliser les anciennes places de parking ?

M : une réflexion est en cours concernant le sens de circulation des axes de circulation du Passage Bourg suite à la réalisation des travaux de la rue Gambetta.

ORDURES MENAGERES

H : 4 rue de la Marine : au sujet des encombrants : ils ne ramassent pas tout. Quand on est seule et âgée que fait-on ?

M : les encombrants font l'objet d'une collecte mensuelle spécifique, uniquement sur rendez-vous, en appelant le 05 53 48 09 46.

H : 50 ter rue de la Garonne : concernant le passage des camions-poubelles: pourquoi entre 22h et 24h ? Un bruit qui réveillerait un mort, en particulier lors du ramassage des verres.

M : malheureusement, la collecte du verre ne se fera plus en porte à porte : il devra être déposé aux Points d'Apport Volontaire.

H : détritrus dans la rue Gambetta notamment à l'angle de l'impasse Gambetta.

M : des campagnes régulières de sensibilisation sont menées par la PM.

H : impasse PP de Riquet : notre voisin a une fâcheuse tendance à déposer ses containers ou ordures quand et où bon lui semble.

M : nous sommes en présence d'un problème de voisinage récurrent, à évoquer lors d'un rendez-vous avec le conciliateur Monsieur Moiteaux qui tient une permanence en Mairie. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil de la Mairie.

POLICE MUNICIPALE :

H : rue de la Marine : les habitants laissent leurs containers-poubelles sur le trottoir.

H : rue d'Alsace l'accès à la piste cyclable est régulièrement obstrué par une voiture ou plusieurs. Récemment, une voiture était même stationnée sur le passage piéton.

H : rue Gambetta : une remorque est garée en permanence sur le trottoir.

H : rue Champagne : voitures en stationnement très fréquent sur le trottoir dans le virage.

H : des motos, scooters et même des voitures passent sur les pistes cyclables face à la résidence Chantoiseau.

H : rue de la Marine : une moto reste sur le trottoir nuit et jour.

M : C'est noté. la Police Municipale devra effectuer des passages et verbaliser.

ENVIRONNEMENT

H : entreprise ATEMAX : nous sommes obligés de rentrer à l'intérieur de notre habitation à cause des odeurs. Je faisais moi-même partie de l'association des « Nez » qui relevait les nuisances et les transmettait à ATEMAX, mais cette démarche a cessé.

M : un formulaire de réclamation, émanant de la DDT, est à votre disposition en Mairie. Il vous permet de signaler les nuisances causées par le fonctionnement des installations classées.

H : *l'entreprise BAREYRE va-t-elle maintenir ses locaux professionnels au milieu des habitations compte tenu des nuisances causées?*

M : oui, il est à noter que l'entreprise préexistait à la construction de nombreuses maisons actuellement sur le secteur.

H : *impasse P de Riquet : nos trottoirs auraient besoin d'être dés herbés et refaits, le quartier aurait bien besoin (au niveau du bord du Canal) d'être doté d'un parking suffisant.*

M : Il n'est prévu aucun travaux sur ce secteur.

TRANSPORTS

H : *la desserte des bus du Parc de Vigneau est catastrophique.*

M : A ce jour, l'AA n'envisage pas d'extension de la ligne de bus avenue de Pologne et Lotissement Parc de Vigneau.

EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

H : *existe-il un forage de secours pour la ville du Passage pour l'alimentation en eau potable ?*

M : oui, le forage de Rouquet situé en face de la station d'épuration.

H : *chemin de la Grande-Borde, existe-t-il une possibilité de raccordement au tout à l'égout ?*

M : pour des raisons financières, cette opération vient d'être reportée sur la période 2017/2018 par l'AA.

H : *travaux de la Grande-Borde : nuisances occasionnées par la mise en place d'une circulation alternée, les riverains seront-ils informés sur la durée des travaux ?*

JJ Mirande : les travaux ont lieu sur une route départementale et le Conseil Départemental n'a pas l'habitude d'informer les riverains. L'AA n'avait pas cette habitude non plus mais à notre demande cela change désormais. Pour la Grande-Borde, nous demanderons que les riverains soient prévenus.

SERVICE DE PROXIMITE

H : *je ne cesse de regretter la désertification commerciale du Bourg. Pourquoi ne pas encourager des jeunes à reprendre ces activités, même à l'essai, puisque les locaux existent?*

M : une tentative a eu lieu (pizzeria) et des commerçants ambulants supplémentaires s'installent progressivement.

H : *une autre pizzeria ?*

M : je n'ai pas d'information en ce sens.

H : *il faut que le commerçant donne aussi l'envie de venir.*

URBANISME

H : *quel destin réservez-vous à l'ancienne crèche de Ganet?*

M : ce dossier est en réflexion mais en cas de rénovation lourde, des travaux de désamiantage devraient être réalisés.

H : nous avons demandé que soit posée une main courante sur l'escalier de la **Passerelle**, côté Agen afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

M : pas de réponse à ce jour. Nous réactivons cette demande.

H : **Président de l'association du lotissement du Parc de Vigneau** : *quel est l'état d'avancement du dossier de rétrocession du lotissement dans le domaine public ?*

M : la Commune est dans l'attente de la confirmation de la date effective de l'incorporation.

H : *est-il possible de consulter le Plan Local d'Urbanisme afin de se tenir informé des modifications à venir?*

M : le PLUI est consultable en mairie ou à l'AA.

H : *il serait opportun de faire le point sur les possibilités d'urbanisation du territoire communal, notamment pour le quartier du Bourg et sur les aménagements.*

M : Ce sera prochainement le cas. Nous sommes dans l'attente de la carte définitive des aléas dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

H : *la devise de notre République « liberté, égalité, fraternité » ne figure pas sur la façade de la Mairie. En revanche, elle est inscrite sur le fronton de l'Eglise en face.*

M : vous avez parfaitement raison. Un projet est en cours pour corriger cette anomalie.

Fin de réunion 22h50

LUNDI 4 JUILLET 2016 – 20 HEURES – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire :

Je remercie les nombreuses personnes présentes et propose d'organiser la réunion en deux temps. Ainsi, nous écouterons et échangerons avec Thierry SUIRE, responsable du service Espaces verts de la Commune, qui vient nous parler du moustique tigre et du frelon asiatique. Ensuite, nous reviendrons sur les points abordés en décembre dernier et nous vous tiendrons informés de ce qui constitue l'actualité de notre Commune. A 22 heures, je vous inviterai à partager le traditionnel pot de l'amitié.

Auparavant, permettez-moi de vous présenter les Adjointes et les Conseillers municipaux présents :

- BARAILLES Brigitte, 1re Adjointe Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- PORTEJOIE Pierre-Yves, Adjoint, Animation - Jeunesse - Conseils de Quartiers
- FAGET Cécile, Conseillère Municipale déléguée - Communication
- FOUQUET Maïté, Conseillère Municipale déléguée - Tranquillité publique et Sports

20H07 - INTERVENTION DE THIERRY SUIRE SUR LE MOUSTIQUE TIGRE ET LE FRELON ASIATIQUE

21H - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2015

ENVIRONNEMENT

Place de la république : arborisation de l'aire de jeux et installation de toilettes publiques.

M. le Maire (M) : les devis qui nous ont été fournis varient de 50 000 € à 70 000 €. Compte tenu du coût, cette dépense pour les toilettes place de la République n'a pas pu être retenue au budget 2016. Nous verrons si elle pourra l'être en 2017 ou 2018. Quoi qu'il en soit, comme vous le savez, des sanitaires mobiles sont mis en place lors des manifestations festives ou culturelles.

Quant à l'arborisation, elle est réalisée progressivement : 7 arbres supplémentaires ont déjà été plantés.

Place du Général de Gaulle : la Mairie et l'école sont des constructions neuves mais les containers de la Mairie sont toujours entreposés à l'extérieur.

M : une étude sur le réaménagement de la Place du Général de Gaulle, que nous souhaitons réaliser, prendra en compte l'intégration des containers. Toutefois ces derniers devront rester accessibles aux rippers (personnels de l'Agglomération qui ramassent les poubelles). Cela dit, chacun constate que le site est propre, contrairement à certains autres où nous constatons que les containers débordent littéralement.

Nous avons évoqué ensemble l'éventualité d'implanter un muret de cloisonnement en bois, mais l'étude qui a été réalisée fait apparaître que la dissimulation des containers entraînerait vraisemblablement un phénomène de mini-déchèterie.

Rue des Alouettes : entretien du terre-plein

M : les services techniques ont été sensibilisés et un courrier a été transmis, en ce sens, au bailleur social.

Habitant (H) : cela s'est amélioré il y a 1 mois mais de façon très grossière.

M : nous allons relancer le bailleur, tout en sachant que nous ne pouvons intervenir car il est propriétaire du terrain concerné.

Rue Ste Catherine : déjections canines.

Le déploiement des mobiliers urbains nécessaires (distributeurs de sacs) doit se faire sur l'ensemble de la Commune à partir du mois d'octobre 2016.

Nous pourrions ainsi constater ensemble si les Passageois sont aussi disciplinés que les habitants d'autres villes ou d'autres pays.

H : sur la passerelle il y a des crottes de chien partout. Moi, quand je promène mon chien j'ai toujours 1 sac sur moi.

M : je vous en remercie au nom de tous : votre attitude est l'exemple même de ce qu'il faut faire.

VOIRIE

Rue Gambetta : Entretien du terrain au niveau du n°50, création d'emplacements de parking privatif à prix modéré ? Et liaison avec la rue de la Marine.

M : Il n'y a pas l'espace pour réaliser un parking et dans tous les cas aucune circulation routière n'est envisagée. Il est prévu de consolider les deux maisons qui se trouvent de part et d'autre. Dans le cadre des travaux de la rue Gambetta, la Commune prévoit la mise en place d'un cheminement en castine pour les piétons et vélos afin de permettre la liaison rapide avec la rue de la Marine.

Intervention JJ. Mirande : à l'occasion des travaux de la rue Gambetta, les élus ont souhaité améliorer la place de la Mairie pour augmenter le nombre de stationnements.

De plus, la « dent creuse » dont vous parlez sera nettoyée, remise en état et neutralisée pour éviter qu'elle ne devienne un dépotoir.

Nous prévoyons de créer une liaison piétonne entre les 2 rues (rue Gambetta et rue de la Marine)

H : nos trottoirs ne sont pas entretenus. Il n'y a plus personne qui passe. J'ai 45m de trottoir.

M : la réalité de la situation est la suivante : une grande partie des trottoirs – réalisée en graviers – est propice au développement des mauvaises herbes. Or, comme vous le savez, nous n'avons pas les moyens de les refaire. Par ailleurs, les services communaux n'ont plus le droit d'utiliser de désherbants chimiques et doivent adopter des solutions écologiques. Cette année nous jouons de malchance, car avec le dérèglement climatique, l'hiver a été particulièrement doux et suivi d'un printemps pluvieux qui entraînent un développement considérable des herbes. Cela dit, nous savons tous que les anciens désherbaient devant leur maison : nous devons vraisemblablement nous inspirer – au moins partiellement – de leur exemple

SECURITE ROUTIERE

Rue Gambetta :

M : nous avons souhaité aménager la sécurité des piétons en particulier les personnes à mobilité réduite et les parents avec des poussettes. A gauche, en montant de la passerelle vers la Mairie, il y a désormais un trottoir d'1,20m de large où tout le monde se trouve en sécurité. De l'autre côté, ce n'est pas un trottoir : c'est pourquoi, pour les riverains, le cheminement consiste maintenant à remonter par la gauche et à traverser une fois arrivé en face de chez soi. Nous avons reçu les habitants, à trois reprises, pour trouver les solutions qu'ils ont validées. Sept places de parking ont été supprimées pour éviter que les gens ne puissent être bloqués, au sortir de chez eux, par des véhicules en stationnement.

JJ. Mirande : on a modifié le projet initial. Les travaux seront terminés le 15 juillet. Par ailleurs, nous allons créer un plateau au croisement de la rue Gambetta et de la rue de la Garonne qui va ralentir les véhicules. La rue Gambetta sera prioritaire.

M : il existe un plateau semblable rue du Château d'eau. De l'avis des services municipaux, cela devrait vraiment ralentir le flux des véhicules rue de la Garonne.

Rue de la Marine : le flux de circulation est très important, la vitesse des véhicules est excessive. Il faudrait ralentir les flux qui viennent de la médiathèque, c'est souvent des gens qui viennent déposer des enfants à l'école.

M : la mise en place du radar pédagogique à compter du lundi 11 juillet permettra de sensibiliser les conducteurs et nous permettra également d'exploiter les données de comptage sur le flux et la vitesse des véhicules.

H : dans quel sens ?

JJ. Mirande : de la Médiathèque à la rue de la Garonne. Il y a des travaux réalisés par l'Agglomération d'Agen (AA) rue Hélène Boucher.

H : le radar vous allez le mettre rue H. Boucher ?

JJ. Mirande : oui, car pendant les vacances scolaires, les enfants vont à l'Accueil de Loisirs Municipal de Rosette.

H : rue de la Marine, les trottoirs sont très endommagés.

M : vous savez que nous avons près de 130 km de trottoirs, dont la plus grande partie n'est faite que de castine ou qui sont très étroits ; nous intervenons sur les trottoirs quand ils sont dangereux, car la commune n'a pas les moyens de refaire les trottoirs et, comme vous le savez, nous avons fait le choix de sécuriser d'abord la voirie, la chaussée.

Rue Jacques Amblard : le double virage est très dangereux, il existe un problème de stationnement qui oblige les piétons à marcher sur la route.

Rue Champagne : les personnes qui accompagnent les enfants à l'école doivent toujours monter et descendre du trottoir, il y a danger.

M : en septembre, nous allons mettre en place une action de sensibilisation sur le stationnement gênant qu'on devrait d'ailleurs plutôt qualifier de dangereux. Cela entraînera ensuite une phase de verbalisation des contrevenants si nécessaire.

Radar et contrôle de police :

M : nous menons une réflexion sur la mise en place d'une police intercommunale avec Brax, Estillac et Roquefort.

Cette mutualisation permettrait de passer de 3 à 6 policiers municipaux.

H : pourquoi la voie sur berge du Passage est-elle limitée à 50km/h alors que la voie sur berge d'Agen l'est à 70km/h ?

JJ. Mirande : parce que la voie sur berge d'Agen est le prolongement d'une route Nationale.

H : sans être revendicatif, je note que les enseignants qui travaillent à l'école R.Bétuing se garent rue Champagne, n'y a-t-il pas d'emplacement pour eux ailleurs ?

M : nous allons attirer leur attention pour voir s'ils peuvent éviter de se garer rue Champagne.

JJ. Mirande : il existe un petit parking derrière la cantine pour les enseignants.

M : l'enseignante qui se gare là est enceinte. Elle se gare au plus près de son lieu de travail et c'est bien normal, non ?

H : il n'y a pas de problème.

H : rue Champagne, c'est le virage qui pose problème. Les trottoirs sont à 30° et les mamans ne peuvent pas passer avec leur poussette. Ne pourrait-on pas accéder à l'école par l'entrée rue Champagne ?

JJ.Mirande : d'après les gendarmes et la police, il ne faut qu'un seul point d'entrée, sauf cas particulier (comme ce fut le cas pour « l'enfant de la lune » qui était accueilli à l'école ou les personnes handicapées).

Rue Garonne : Une pétition rassemblant une trentaine de personnes a relevé la vitesse excessive malgré une limitation à 30km/h et un stationnement anarchique.

M : dans le cadre des travaux de la rue Gambetta, un plateau ralentisseur va être mis en place au droit de la rue.

De plus, l'implantation du radar pédagogique à la mi-juin nous permettra notamment de mener une action de sensibilisation. Enfin, une réflexion est en cours, en partenariat avec ENEDIS (qui est le nouveau nom d'ERDF) dans le cadre du projet de déplacement au Passage de leur site actuel, situé rue Henri Barbusse à Agen (implantation d'un mini giratoire).

H : nous constatons du stationnement gênant devant le Copacabana et rue de la Marine et une vitesse excessive des véhicules.

M : Comme il vient d'être dit, ENEDIS va transférer, en 2017, une partie de son personnel (80 agents) de la rue H. Barbusse à Agen sur Le Passage d'Agen. Ce sera l'occasion d'aménager la voirie avec leur concours. Paradoxalement, on sait que le stationnement anarchique ralentit le flux de la circulation : en cela, il est plutôt facteur de sécurité. Cela dit, vous avez raison, cela ne peut pas être une solution. Le plateau devrait répondre en partie au problème.

H : pourquoi ne met-on pas le stationnement côté pair, côté impair ?

JJ. Mirande : les services Techniques ont déjà imaginé le scénario mais il y a beaucoup de garages, ce n'est donc pas possible. Je précise que les véhicules d'ENEDIS-ERDF passeront sur la voie sur berge et non rue Garonne. On va aménager avec eux un giratoire. Nous avons la même problématique de vitesse parfois excessive entre la place de la République et le boulodrome. On peut envisager des écluses (rétrécissements de la chaussée).

M : D'une manière générale, nous invitons les riverains à rentrer leur voiture dans leur garage, même entre midi et 14h.

H : mais ils ne la rentrent même pas la nuit !

H : je vous avais signalé un problème lors de la dernière réunion : il y a un rétrécissement de la rue Champagne et des voitures mal garées qui m'empêchent

de rentrer chez moi. Vous avez répondu par courrier que le sens de circulation résoudrait peut-être le problème.

JJ. Mirande : nous attendons la fin des travaux rue Gambetta pour rencontrer les riverains rue Champagne et voir s'ils sont d'accord pour inverser le sens de la circulation.

H : rue J.Amblard, il y a un miroir qui est cassé à droite.

M : c'est noté.

H : la rue Gambetta sera toujours maintenue à double sens pour les cyclistes ?

JJ.Mirande : oui.

H : entre la Mairie et rue de la Marine, rue Gambetta le stationnement est dangereux, avant il existait un stationnement alterné.

M : nous allons étudier cela de près.

H : rue Hélène Boucher, les voitures arrivent à des vitesses supérieures à la limitation et nous n'avons pas de trottoir ni de piste cyclable. C'est dangereux.

JJ.Mirande : un projet avait été initié par la précédente municipalité mais il avait été stoppé. Nous avons décidé de le réétudier. Sur le plan technique, on sait faire mais les moyens financiers de la Commune ne nous le permettent pas pour le moment. Néanmoins, nous devons ralentir la circulation.

H : d'autant que les Braxois et les Sérignacais ont découvert ce trajet au moment des travaux de la route de Brax.

M : vous avez tout à fait raison. Nous travaillons avec l'AA pour obtenir un financement pour la réalisation de trottoirs rue de Pologne jusqu'à la déchetterie, cela permettra aux enfants de venir en toute sécurité, à vélo, à l'Accueil de Loisirs Municipal de Rosette.

H : route de Brax, nous sommes dérangés par les travaux. Pourrait-on être prévenus quand il y a des travaux ?

M : nous transmettrons votre demande à l'AA et au département.

H : on pourrait informer les riverains et les commerçants.

JJ. Mirande : c'est vrai, c'est pourquoi, quand vous constatez une certaine agitation, alertez nous assez tôt pour que l'on puisse se faire l'écho auprès des entreprises. Je vous précise que lorsque les travaux sont de la compétence de l'Agglo ou du département, nous même ne sommes pas prévenus.

H : chemin de la Grande Borde, je n'ai pas eu de réponse au sujet du tout-à-l'égout

JJ. Mirande : l'AA a entrepris une démarche.

M : mais pour des raisons budgétaires, l'AA a retiré le projet pour 2016. Les riverains devaient en être prévenus : visiblement cela n'a pas été fait.

Résidence Chantoiseau : des motos, des scooters et même des voitures passent sur la piste cyclable face à la résidence. Serait-il possible de mettre à chaque bout des barrières en quinconce ?

M : des potelets vont être remis en place pour éviter le stationnement des voitures. De plus, nous allons mener une nouvelle campagne de sensibilisation en apposant des papillons sur le pare-brise des véhicules dont le stationnement est gênant.

INTERNET HAUT DEBIT

H : dans le journal municipal, vous nous avez parlé de la fibre optique.

M : la négociation avec Orange a été menée de façon soutenue. Les armoires sont posées, les premiers déploiements auront lieu sur le secteur de Dolmayrac-Tounis-Rochebrune dans le courant du dernier trimestre 2016 et les derniers branchements seront réalisés pour fin 2017.

Nous avons travaillé avec Orange pour que Le Passage d'Agen soit la première Commune (avec une partie d'Agen) à bénéficier de la fibre optique.

Fin de réunion 22h35